

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 22 mai 2023**

**Délibération n° CP-2023-2331**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Événements culturels métropolitains - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

**Rapporteur** : Monsieur Cédric Van Styvendael

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 3 mai 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Panassier), M. Marion (pouvoir à M. Ray).

**Commission permanente du 22 mai 2023****Délibération n° CP-2023-2331**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Événements culturels métropolitains - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Objectifs de la Métropole de Lyon**

Conformément à la délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021 sur la stratégie culturelle métropolitaine 2021-2026, la Métropole de Lyon soutient des événements culturels métropolitains qui contribuent à un meilleur maillage culturel du territoire.

La vitalité culturelle du territoire métropolitain s'incarne dans une multitude de festivals et événements qui participent à la variété de l'offre culturelle et à l'ouverture à tous les publics. Parce que ces événements, riches de leur diversité, ont la capacité à irriguer l'ensemble du territoire en nouant des partenariats avec de nombreux acteurs culturels, éducatifs et sociaux dans les communes, la Métropole consolide sa politique de soutien aux événements qui répondent aux critères suivants :

- un déploiement dans plusieurs communes de la Métropole, favorisant ainsi le sentiment d'appartenance, la circulation des publics et la coopération entre les lieux,
- une programmation qui fait dialoguer les artistes du territoire avec la scène nationale et internationale,
- un modèle économique qui repose sur les financements croisés de plusieurs partenaires publics et une capacité d'autofinancement,
- des disciplines culturelles et des esthétiques artistiques différenciantes sur le plan national,
- une certaine antériorité, prouvant la pertinence des événements et leur capacité à rencontrer un public.

Pour l'année 2023, il est proposé de renouveler l'aide aux événements déjà soutenus en 2022, qui répondent à ces critères :

- le festival Karavel (danses urbaines),
- le festival Sens Interdits (théâtre politique international),
- la Biennale des musiques exploratoires (musique contemporaine),
- la Biennale Hors Normes (art brut).

Pour information, le festival utoPistes est également soutenu au titre des événements culturels métropolitains. Dans la mesure où ce festival s'inscrit dans le projet de Cité internationale des arts du cirque et est dorénavant porté par l'Association de préfiguration de Cité internationale des arts du cirque (APCIAC), il fait l'objet d'une délibération *ad hoc* également proposée à la Commission permanente du 22 mai 2023.

Le festival Peinture Fraîche, dédié au *street art*, figure également dans les événements soutenus. Il fera l'objet d'une délibération ultérieurement.

Pour mémoire, le festival Écrans Mixtes (cinéma dédié aux cultures dites *queers*) programmé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et répondant également à ces critères, a fait l'objet d'un soutien approuvé par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2039 du 27 février 2023.

Par ailleurs, la Métropole soutient également le festival Woodstower, festival de musique et d'arts de la rue installé au cœur du grand parc Miribel Jonage. Ce festival se déroule dans un secteur peu pourvu en événement culturel, au sein d'un parc intercommunal caractérisé par de forts enjeux sociaux et de mixité. À ce titre, il répond à un enjeu de rééquilibrage territorial de l'offre culturelle, conformément aux orientations de la stratégie culturelle métropolitaine. De plus, il développe, depuis plusieurs années, une approche environnementale précurseuse et ambitieuse, en adéquation avec la démarche éco responsable que la Métropole tend à mettre en œuvre dans le champ culturel. C'est pourquoi, ce festival est soutenu par une subvention de fonctionnement depuis 2022.

## II - Propositions pour l'année 2023

### 1° - Festival Karavel

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1551 du 11 juillet 2022, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 37 000 € au profit de l'association Pôle en scènes dans le cadre de l'édition 2022 de son festival.

Le festival Karavel est organisé par l'association Pôle en scènes, née de la fusion de l'espace Albert Camus et du centre chorégraphique Pôle Pik à Bron en 2016 dont Mourad Merzouki est le directeur artistique.

Rendez-vous majeur de la danse hip-hop, le festival Karavel dévoile la créativité de cette discipline, qu'elle soit présentée sur scène ou dans la rue, sous la forme de spectacles, de *battles*, de shows, de master class ou encore de bals, par des chorégraphes de renom ou de jeunes compagnies émergentes, des compagnies locales, nationales et internationales. Karavel mène un vaste programme d'actions sur le territoire et veille au travail de mémoire et de transmission de cette danse.

Le festival fédère plus de 30 lieux en région en nouant des collaborations avec des partenaires de toute dimension (théâtre des Célestins, Maison de la danse, amphithéâtre du Centre de congrès à Lyon, Polaris à Corbas, espace culturel Eole à Craponne, espace Jean Poperen à Meyzieu, etc.). Le festival Karavel est construit en lien avec le festival Kalypso, également dirigé par Mourad Merzouki en tant qu'ancien directeur du centre chorégraphique national de Créteil. Ce partenariat permet de croiser les programmations et de mieux accompagner le travail de création et de diffusion des artistes pour proposer, *in fine*, le plus important événement de danse hip-hop en France.

Le festival propose chaque année des rencontres, avec une attention portée au jeune public : des ateliers de pratique artistique et des *battles* interactives pour enfants, des conférences dansées, des expositions ou encore un ciné-danse. Avec le projet emblématique le marathon de la danse, le festival s'invite dans les établissements scolaires, les crèches et les centres socio-culturels de la Métropole lyonnaise. Pendant 2 jours, les danseurs multiplient les interventions auprès de 3 600 enfants qui découvrent ou se perfectionnent à la danse hip-hop.

Parmi les temps forts, Karavel accueille, depuis 5 ans, la finale française des hip-hop *games*, événement novateur et festif composé de plusieurs épreuves d'improvisation réunissant au plateau 4 *crews* évalués par un jury de professionnels. Le festival organise également le rendez-vous Zoom à destination des professionnels, ainsi qu'une soirée dédiée à la scène internationale.

Pour sa 16<sup>ème</sup> édition en 2022, le festival a déployé sa programmation dans 34 lieux répartis sur 23 communes dont 18 de la Métropole (Bron, Caluire-et-Cuire, Chassieu, Corbas, Craponne, Dardilly, Grigny, Décines-Charpieu, Limonest, Lyon, Meyzieu, Mions, Rillieux-la-Pape, Saint-Genis-les-Ollières, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne). Au total, cette édition a réuni 26 000 festivaliers, soit un taux de fréquentation record (+ 53% par rapport à 2021) autour de plus de 60 représentations assurées par 40 compagnies et une quinzaine de rendez-vous.

Pour sa 17<sup>ème</sup> édition, prévue du 26 septembre au 28 octobre 2023 et dont la programmation est en cours de finalisation, le festival proposera une soixantaine d'événements répartis sur une trentaine de lieux.

Le budget de l'édition 2023 du festival Karavel est le suivant :

Charges (en €)		Produits (en €)	
<b>diffusion - programmation</b>	<b>315 000</b>	<b>produits artistiques</b>	<b>130 000</b>
achat de spectacles	200 000	billetterie	80 000
défraiement - transport	30 000	coréalisation	50 000
droits d'auteur	25 000	<b>subventions</b>	<b>152 000</b>
charges techniques	20 000	Ville de Bron	50 000
personnel technique intermittent	25 000	direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	30 000
charges de communication	15 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)	30 000
<b>actions culturelles</b>	<b>5 000</b>	Métropole	37 000
		Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)	5 000
		<b>sponsoring</b>	<b>38 000</b>
<b>Total</b>	<b>320 000</b>	<b>Total</b>	<b>320 000</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 37 000 € au profit de l'association Pôle en scènes pour l'organisation de la 17<sup>ème</sup> édition du festival Karavel.

## 2° - Festival Sens interdits

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1551 du 11 juillet 2022, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de l'association Sens Interdits dans le cadre de la préparation de l'édition 2023 de son festival.

Initié en 2009 par Patrick Penot, alors co-directeur du théâtre des Célestins, dans le cadre de la candidature de Lyon au label de capitale européenne de la culture, le festival Sens Interdits a été porté pendant ses 3 premières éditions par le théâtre des Célestins. En 2015, il est décidé d'autonomiser le festival et de créer l'association Sens Interdits dont la direction artistique reste assurée par Patrick Penot, qui a quitté ses fonctions au théâtre des Célestins.

Ce festival de théâtre international, construit autour des problématiques de mémoire, d'identité et de résistance, réunit tous les 2 ans, en octobre, une vingtaine de compagnies du monde entier, pour une cinquantaine de représentations dans la Métropole et la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette programmation est complétée d'expositions, de films, de débats et rencontres, d'ateliers de pratique artistique et de projets participatifs qui visent à toucher un public le plus large possible et à lui permettre de prolonger la réflexion sur les valeurs de la démocratie.

À la fois instrument d'ouverture sur le monde et outil d'action locale, Sens Interdits assure la circulation sur le territoire métropolitain et régional d'œuvres venues de l'étranger et s'engage dans les productions et tournées internationales, à travers l'organisation du festival et les activités de tournées en période hors événement. Cette circulation des œuvres, des artistes et des publics passe par la constitution d'un réseau de partenaires composés par les nombreuses structures culturelles et associatives du territoire.

Conscient des enjeux écologiques d'un tel événement, Sens Interdits mène une réflexion sur son impact environnemental, particulièrement autour de la problématique des déplacements internationaux afin d'agir sur son empreinte carbone. Par ailleurs, sur la question de l'égalité femme/homme, Sens Interdits apparaît comme un festival exemplaire avec une parité totale dans sa programmation artistique.

Avec son programme d'école, Sens Interdits participe à l'accompagnement des jeunes artistes en cours de professionnalisation. Imaginée dans un premier temps éphémère, l'école Sens Interdits est aujourd'hui un programme pérenne proposant une offre de stage et de formation dans le cadre du festival mais aussi tout au long de l'année.

Lors de sa dernière édition, du 13 au 30 octobre 2021, le festival a présenté 19 spectacles pour 58 représentations réunissant 9 600 spectateurs. Le festival s'est déployé dans 26 théâtres et lieux partenaires répartis sur 10 communes de la Métropole : Bron, Caluire-et-Cuire, Décines-Charpieu, Givors, Lyon, Oullins, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Vénissieux et Villeurbanne. Le festival a mis à l'honneur le théâtre chilien avec 4 à 6 spectacles programmés et a fait découvrir le théâtre palestinien et le théâtre russe de Sibérie. Il a également invité des artistes suivis de longue date : Tatiana Frolova (Russie), Chrystèle Khodr (Liban), Adeline Rosenstein (Belgique/Israël). Comme toujours, le festival a proposé des focus thématiques, notamment sur l'exil et sur les peuples premiers. Des projets de médiation ont été proposés dans la continuité de ceux mis en place entre 2 éditions : une webradio animée par des jeunes reporters de 16 à 25 ans, un programme d'écriture et de lecture Paroles d'exil, des ateliers de création de docufictions radiophoniques et le parcours Théâtre citoyen, articulé autour de rencontres avec les artistes, de sorties aux spectacles et d'ateliers artistiques.

Pour sa 8<sup>ème</sup> édition, du 14 au 29 octobre 2023, le festival accueillera une vingtaine de spectacles dans les théâtres métropolitains partenaires (théâtre de la Renaissance à Oullins, théâtre de Givors, théâtre National Populaire (TNP) à Villeurbanne, théâtre des Célestins, les Subsistances, le théâtre Nouvelle Génération (TNG) à Lyon, etc.). La programmation, en cours d'élaboration, proposera un focus autour de la scène ultramarine avec notamment des spectacles d'artistes martiniquais et réunionnais abordant les questions d'identités insulaires et linguistiques. Un focus sur la Palestine permettra 3 incursions dans 3 réalités territoriales différentes, d'Haiïfa à Gaza en passant par Jenin, pour saisir la complexité de la situation palestinienne. Des spectacles d'artistes russes, libanais, polonais, camerounais, rwandais, maliens et belges seront également présentés. Cette programmation sera complétée de temps de débats, de rencontres et d'ateliers artistiques.

Le budget prévisionnel 2023 est le suivant :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
<b>fonctionnement</b>	<b>209 197</b>	<b>subventions</b>	<b>361 465</b>
charges de personnel	178 204	DRAC	50 000
honoraires	9 000	Métropole	50 000
autres charges	21 993	Ville de Lyon	50 000
<b>activités artistiques et culturelles</b>	<b>627 947</b>	convention Institut français-Ville de Lyon - Métropole	20 000
communication	8 000	aides à l'emploi - État	33 061
déplacements, protocole	15 000	autres aides	39 500
programmation	243 161	appels à projets spécifiques	118 904
productions déléguées	252 512	<b>recettes propres</b>	<b>400 596</b>
médiation	109 274	vente de spectacles	242 211
		billetterie	89 899
		produits annexes, autres produits	68 486
		<b>mécénat, dons</b>	<b>53 500</b>

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
		<b>produits financiers</b>	<b>21 583</b>
<b>Total</b>	<b>837 144</b>	<b>Total</b>	<b>837 144</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Sens Interdits pour l'organisation de la 8<sup>ème</sup> édition du festival Sens Interdits.

### 3° - Biennale des musiques exploratoires (BIME)

Par délibération de la Commission permanente n° CP 2022-1113 du 7 février 2022, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 27 000 € au profit de l'association Grame pour l'organisation de la BIME 2022.

Le générateur de ressources et d'activités musicales exploratoires (GRAME) construit et développe, depuis 1982, un projet artistique, scientifique et culturel unissant création, recherche et innovation technologique. Il est aujourd'hui l'un des 8 centres constitutifs du réseau des centres nationaux de création musicale, labellisés par le ministère de la Culture en 1997. Sa mission principale est de permettre la conception et la réalisation d'œuvres musicales nouvelles, dans un contexte de transversalité des arts et de synergie arts-sciences. Lieu d'accueil et de résidence, le GRAME développe également des actions de formation, de médiation et des ateliers de pratiques artistiques.

Créée en 1992 et transformée en biennale à partir de 2002, Musiques en Scène est devenue la BIME en 2020, sous l'impulsion des nouveaux co-directeurs du GRAME, Sebastian Rivas et Anouck Avisse, qui ont engagé l'évolution du projet culturel et artistique de l'institution. Il s'agit de l'une des principales manifestations de la création musicale en France et en Europe. Inclusive et festive, elle vise à faire découvrir aux publics métropolitains des spectacles, concerts et installations innovants, déroutants et diversifiés. Grâce aux parcours pédagogiques, aux actions de transmission, aux activités gratuites, familiales, la Biennale poursuit des objectifs de sensibilisation des publics : susciter l'éveil, la curiosité et la réceptivité des publics pour les créations musicales. Chaque année, des ateliers et projets d'éducation artistique et culturelle sont organisés, notamment en partenariat avec des établissements scolaires de la Métropole. Depuis 2020, chaque édition est désormais éditorialisée par un artiste issu d'une autre discipline, entretenant néanmoins une étroite relation avec la musique.

Du 10 au 27 mars 2022, la dernière édition du festival a exploré le lien entre la musique et l'architecture avec, comme artiste invité, Philippe Rahm, inventeur de l'architecture météorologique proposant une approche de l'architecture par le climat. Une trentaine de spectacles/concerts (dont 10 créations musicales) ainsi que 5 expositions ont été programmés dans 13 lieux partenaires (le théâtre de la Renaissance à Oullins, le TNP à Villeurbanne, le Périscope, les Subsistances, la Villa Gillet, l'Auditorium à Lyon, etc.) réunissant près de 6 300 spectateurs/visiteurs.

La prochaine édition de la BIME, prévue du 11 au 24 mars 2024 et intitulée *Tel un enfant sauvage*, accueillera l'écrivaine Nina Bouraoui en tant qu'artiste invitée (sous réserve de confirmation). Une vingtaine de levers de rideaux et expositions seront proposés, présentant l'éventail le plus large possible des musiques de créations, du répertoire du XXI<sup>e</sup> pour ensemble instrumental à des formes plus performatives et expérimentales flirtant avec la danse, les arts plastiques et la littérature. La BIME s'installera dans les lieux habituels, en collaboration avec des partenaires fidèles : le théâtre de la Renaissance à Oullins, le Sucre, les Subsistances, le théâtre des Célestins, l'auditorium-orchestre national de Lyon ainsi que le Conservatoire national supérieur de Lyon ; elle investira également, entre autres, l'École nationale de musique, danse et art dramatique (ENM) à Villeurbanne, le centre d'arts plastiques (CAP) à Saint-Fons et le théâtre de la Croix-Rousse, nouveaux partenaires de la BIME 2024, sans oublier l'espace public et de nouveaux lieux et formes originales de contact avec le public. Des projets seront, par ailleurs, proposés à la Mouche à Saint-Genis-Laval et au Toboggan à Décines-Charpieu (spectacles jeune public).

Au regard de la continuité de l'activité de l'association entre 2 éditions (accueil de résidence, ateliers de médiation et préparation de l'édition suivante), la Métropole annualise son soutien au fonctionnement de la Biennale.

Le budget prévisionnel de l'édition 2024 de la BIME est le suivant :

Dépenses (en €)			Recettes (en €)		
	2023	2024		2023	2024
<b>charges artistiques</b>	<b>20 000</b>	<b>293 000</b>	<b>ressources propres</b>	-	<b>50 000</b>
productions, coproductions, achats de spectacles, commandes	20 000	265 000	dont coproductions et partenariats	-	35 000
frais de déplacement, hébergement, droits d'auteur	-	28 000	dont billetterie	-	15 000
<b>charges techniques</b>	-	<b>53 000</b>	<b>financements publics affectés</b>	<b>30 500</b>	<b>215 500</b>
<b>charges de communication et de relations presse</b>	-	<b>45 000</b>	dont Etat - DRAC	30 500	90 500
<b>charges de personnel</b>	<b>37 500</b>	<b>176 500</b>	dont Région AuRA	-	20 000
			dont Ville de Lyon	-	105 000
			<b>financements publics dédiés</b>	<b>27 000</b>	<b>32 000</b>
			dont Métropole	27 000	27 000
			dont office national de diffusion artistique (ONDA)	-	5 000
			<b>sociétés civiles et organismes culturels</b>	-	<b>50 000</b>
			<b>mécénat et fondations</b>	-	<b>220 000</b>
<b>Total</b>	<b>57 500</b>	<b>567 500</b>	<b>Total</b>	<b>57 500</b>	<b>567 500</b>
<b>Total festival 7<sup>ème</sup> édition</b>		<b>625 000</b>	<b>Total festival 7<sup>ème</sup> édition</b>		<b>625 000</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 27 000 € en 2023 au profit de l'association GRAME pour l'organisation de la BIME 2024.

#### 4° - Biennale Hors Normes (BHN)

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1551 du 11 juillet 2022, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 € au profit de l'association La Sauce singulière dans le cadre de l'édition 2021 de son festival.

L'association La Sauce singulière, présidée par Guy Dallevet, a organisé la 1<sup>ère</sup> BHN consacrée à l'art brut, en 2005. Fidèle au concept défini par Jean Dubuffet en 1945 et consciente des enjeux de la relation entre culture et santé, l'association tente de faire de la différence sociale, ethnique, physique ou mentale, une richesse, un apport pour la société. La BHN affirme ainsi la volonté de placer l'humain au cœur des œuvres et d'aller chercher le public là où il se trouve. Dès sa 1<sup>ère</sup> édition, la BHN a investi différents lieux non dédiés à l'art, tels que des foyers de sans-abris, hôpitaux, écoles ou centres sociaux, pour créer des rencontres inédites et des dialogues entre œuvres d'art, artistes et visiteurs. Depuis sa création, la BHN a exposé plus de 1 000 artistes du monde entier dans près de 200 lieux de la Métropole et de la Région AuRA, contribuant ainsi au maillage culturel du territoire métropolitain.

En dehors des années de biennale, l'association mène un travail au long cours en animant de façon régulière des ateliers artistiques dans de nombreux quartiers prioritaires du territoire métropolitain et en direction de publics en grande précarité. Des œuvres et des installations participatives sont créées et exposées lors de la BHN. La BHN va également à la rencontre des artistes étrangers, consolidant ainsi de nombreuses collaborations internationales. Intitulées microBHN, les actions menées peuvent prendre la forme d'expositions d'artistes de la Métropole et d'artistes étrangers, de rencontres professionnelles, de résidences, d'ateliers, etc. L'association a ainsi développé des partenariats avec la Belgique (Bruxelles, Liège, Antoing, Tournai), les Pays-Bas (Amsterdam, Hengelo) et la Chine (Pékin, Caidan/Wuhan, Shanghai, Nanjing) entre autres.

La dernière édition, qui s'est déroulée à l'automne 2021, a proposé une programmation faite d'expositions, de projections, de spectacles, de tables rondes, d'installations sonores, de performances, d'ateliers, etc. Pour cette 9<sup>ème</sup> édition, la BHN a rassemblé 30 000 spectateurs autour de 371 artistes (dont 20 % d'étrangers) programmés dans 53 lieux répartis notamment sur 8 communes du territoire de la Métropole : Lyon, Villeurbanne, Bron, Saint-Priest, Vénissieux, Tassin-la-Demi-Lune, Corbas et Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. Parmi les lieux, la BHN a renouvelé ses partenariats avec différentes structures sociales et culturelles (bibliothèques, centres sociaux, centres hospitaliers, galeries, cinémas, universités, etc.).

La prochaine Biennale fêtera sa 10<sup>ème</sup> édition du 6 septembre au 24 octobre 2023 comprenant un temps fort du 15 au 24 septembre. Cette édition donnera lieu à des expositions, des performances, des résidences d'artistes, des spectacles (musique, chorégraphie, théâtre) et des ateliers de pratiques artistiques. Pour la première fois, le point central de cette Biennale sera le tiers-lieu Les Grandes Voisines à Francheville. Cet ancien hôpital gériatrique accueille, depuis un an et demi, plus de 500 réfugiés ainsi que différentes associations dont La Sauce singulière qui y mène des ateliers hebdomadaires de pratique artistique.

Par ailleurs, les partenariats seront renouvelés, notamment avec l'Université catholique de Lyon (l'UCLy), les bibliothèques de Lyon, l'hôpital Saint Jean de Dieu, la ferme du Vinatier et de nouvelles collaborations sont en cours de discussion avec les Communes de Lissieu, Décines-Charpieu, Limonest, Ecully et Saint-Didier-au-Mont-d'Or, entre autres. Au total, une trentaine de lieux accueilleront artistes et publics. Des ateliers de création et médiation seront organisés en amont. La Biennale devrait se poursuivre sous forme de microBHN à l'étranger avec un projet entre le tiers lieu des Grandes Voisines à Francheville, un hôpital psychiatrique de Dakar (Sénégal), une structure du Bénin et un bidonville de Diego (Madagascar) en lien avec la fondation des alliances françaises.

Le budget prévisionnel 2023 est le suivant :

Charges (en €)		Produits (en €)	
fournitures	7 600	<b>vente catalogue</b>	<b>1 500</b>
loyer/charges	18 650	<b>subventions</b>	<b>125 500</b>
actions artistiques (résidences, expositions, etc.)	64 000	Ville de Lyon	25 000
publicité, publication	25 000	Région AuRA	25 000
déplacements/réception	9 000	DRAC	25 000
transports des œuvres	18 000	Métropole	12 000
télécommunication, etc.	4 700	politique de la ville	11 500
frais techniques	13 000	autres subventions	27 000

Charges (en €)		Produits (en €)	
charges de personnel	45 000	<b>autres produits</b>	<b>61 000</b>
impôts et taxes	6 300	partenariats privés	50 000
		cotisations, dons, mécénat	11 000
		<b>provisions</b>	<b>23 000</b>
		<b>produits financiers</b>	<b>250</b>
<b>Total</b>	<b>211 250</b>	<b>Total</b>	<b>211 250</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 € au profit de l'association La Sauce singulière pour l'organisation de la 10<sup>ème</sup> BHN.

### 5° - Festival Woodstower

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1551 du 11 juillet 2022, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Woodstower dans le cadre de l'édition 2022 de son festival éponyme.

L'association Woodstower développe des événements culturels sur le territoire lyonnais depuis 22 ans. Organisatrice du festival éponyme depuis 1998, elle élargit, depuis plusieurs années, ses actions (festival d'hiver, projet itinérant, actions culturelles). L'association inscrit la majorité de ses projets dans une logique de développement durable, en particulier le festival Woodstower.

Woodstower a lieu au Grand Parc Miribel Jonage, parc classé Natura 2000. Le festival met en valeur cet espace naturel tout en maintenant ses engagements pour le développement durable. L'association oeuvre dans le respect d'un cahier des charges environnemental qui garantit la préservation du site. À l'échelle métropolitaine, Woodstower est le 3<sup>ème</sup> festival musical du territoire. Son engagement pour le développement durable en fait un événement référencé dans le top 5 des éco-festivals de France. Woodstower s'adresse à un public mixte et intergénérationnel grâce à sa programmation pluridisciplinaire et sa politique tarifaire accessible. Les concerts, spectacles et animations gratuites les week-ends sont à destination de tous publics (40 % de la programmation est gratuite).

Toutes les dimensions de l'événement sont étudiées afin d'en limiter l'impact environnemental et d'en développer les apports sociaux-économiques : suppression de plus de 23 000 bouteilles en plastique par la mise en place d'un système d'eau potable, restauration 100 % bio et circuit-court, tri de 77 % des déchets, revalorisation des mégots, éclairage faible consommation, développement des modes doux, etc. À travers le Woodstower, éco-village en accès libre, sont traitées des questions transversales sur le développement durable avec des ateliers participatifs et conférences sur la précarité énergétique, la santé en ville, l'agriculture urbaine, l'inclusion sociale, etc. Sur le volet social, le festival favorise l'action sociale et professionnelle avec l'accueil des jeunes en chantiers d'insertion et des bénévoles réfugiés et migrants. Par ailleurs, Woodstower poursuit les aménagements d'accessibilité sur le festival pour les personnes à mobilité réduite : navette Handybus, stand d'accueil dédié avec personnel maîtrisant la langue des signes française, plateforme personne à mobilité réduite (PMR) devant la grande scène, mise à disposition de gilets vibrants, etc.

Après une édition 2020 annulée puis une édition 2021 limitée en raison de la crise sanitaire, l'édition 2022 du festival a retrouvé la dynamique lancée, depuis 2018, en termes d'amplitude horaire et s'est enrichi d'un soir et d'une scène supplémentaire (4 nuits, 5 jours et 6 scènes au total). La programmation a mêlé musique, arts de rue et humour, têtes d'affiches nationales et internationales et soutien à la création locale. En journée, des animations et spectacles gratuits ont été programmés sur la plage du Fontanil et sur le site du festival. Pour la 2<sup>ème</sup> année, l'équipe de Woodstower a reconduit le projet Woodstower, sur la plage du Fontanil. Pour l'édition 2022, la Métropole, en tant que partenaire, a animé dans ce cadre un stand sur les mobilités, notamment autour du vélo, en lien avec le dispositif FreeVélov. De plus, un nouveau partenariat a été établi entre Enedis, la Métropole et Woodstower sur la scène zéro émission du festival. Par ailleurs, en parallèle du festival, des ateliers de médiation ont été menés dans différentes communes de la Métropole (Vaulx-en-Velin, Villeurbanne, Meyzieu, Lyon, etc.) dans le cadre du projet Woodstower. Ce projet d'action culturelle itinérante a, notamment, été financé dans le cadre du dispositif Métropole quartiers d'été 2022. Pour sa 23<sup>ème</sup> édition, Woodstower a réuni 43 000 festivaliers.

La 24<sup>ème</sup> édition du festival se déroulera du 23 au 27 août 2023. Comme chaque année, elle proposera une programmation pluridisciplinaire, alliant diverses esthétiques musicales (rap, musiques électroniques, pop ou encore world music), des spectacles d'art de rue et de stand up, mais aussi conférences et ateliers autour de l'écologie, et animations. Les principaux axes d'engagements du projet seront renforcés : la sensibilisation et l'action contre les violences sexistes et sexuelles, l'accès au festival au plus grand nombre *via* des actions de médiation et d'aménagements pour l'accessibilité du site aux PMR, la mise en avant d'une programmation riche en animations et en propositions hors scènes et gratuites, valorisant la scène locale et régionale.

Le budget prévisionnel de l'édition 2023 du festival est le suivant :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
artistique	696 400	<b>recettes propres (billetterie, bar, ventes annexes)</b>	<b>1 706 916</b>
technique	453 300	<b>subventions</b>	<b>232 253</b>
production	194 400	Grand parc Miribel Jonage	80 000
communication	65 000	Métropole	55 000
personnel	396 600	Région AuRA	40 000
administration (assurances, redevances, fournitures, etc.)	277 722	DRAC	10 000
		Ville de Lyon	6 600
		communautés de communes	3 000
		aides spécifiques	32 653
		<b>sponsoring, mécénat</b>	<b>47 000</b>
		<b>sociétés civiles</b>	<b>95 753</b>
		<b>prestations de services</b>	<b>1 500</b>
<b>Total</b>	<b>2 083 422</b>	<b>Total</b>	<b>2 083 422</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 € au profit de l'association Woodstower pour l'organisation du festival éponyme ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2023, des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 37 000 € au profit de l'association Pôle en scènes pour l'organisation du festival Karavel,
- 50 000 € au profit de l'association Sens Interdits pour l'organisation du festival Sens Interdits,
- 27 000 € au profit de l'association GRAME pour l'organisation de la BIME,
- 12 000 € au profit de l'association La Sauce singulière pour l'organisation de la BHN,
- 55 000 € au profit de l'association Woodstower pour l'organisation du festival woodstower.

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations Pôle en scènes, GRAME, La Sauce singulière et Woodstower définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

c) - la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 entre la Métropole, la Ville de Lyon, l'État et l'association Sens Interdits.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 181 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P33O5252.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 23 mai 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230522-304661-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 mai 2023 Date de réception préfecture : 23 mai 2023
---